



**Synthèse et analyse de la position de la Commission européenne  
exprimée lors du «dialogue virtuel » avec les syndicats  
sur le thème**

**« Quel est le rôle de l'UE dans la libéralisation du marché de  
l'énergie? »**

13 avril, à l'initiative de Michèle Rivasi

Participants :

- **Les représentants de la Commission Européenne :**
  - Anna Colucci, Directrice en charge des marchés et cas dans l'Energie et Environnement, DG Concurrence
  - Catharina Sikow-Magny, Directrice de la transition verte et de l'intégration des systèmes énergétiques, DG Energie
  - Oliver Koch, Directeur marché intérieur DG Energie
- **Les syndicats**
  - Karine Granger - CGT
  - Alexandre Grillat - CFE
  - Alain ANDRE - FO
  - Eric Lemoine - CFDT
  - Anne Debregeas - SUD-Energie
- **Les eurodéputés**
  - Michèle Rivasi, David Cormand, Aurore Lalucq - EELV
  - Manon Aubry, Manuel Bompard - LFI

***Voir en complément le verbatim de la rencontre***

Les positions de l'UE

**1) Il n'existe pas de solution euro-compatible pour soustraire le système électrique à la concurrence**

C'est possible pour des petites parties du système, comme l'hydraulique, mais pas sur le nucléaire qui représente près de 80% de la production, et encore moins sur la totalité du système

Question complémentaire :

- Quelle est la liste des activités qui peuvent être sorties du champ de la concurrence ?
- Qu'entend-on par concurrence sur le nucléaire ? La construction des centrales ? Leur exploitation – ce n'est pas ce qui est prévu dans Hercule puisque le nucléaire serait nationalisé) ? La revente au détail de la production nucléaire via la fourniture ?
- Plus précisément, dans les contours actuels du projet Hercule, l'exploitation des filières historique est nationalisée, donc hors champ de la concurrence.

Et pour l'ensemble des filières, les niveaux de vente et donc les rémunérations ne dépendent pas d'une compétitivité relative par rapport aux concurrents : la production

renouvelable est garantie d'être intégralement écoulee, la production nucléaire passe systématiquement après le renouvelable et avant le thermique (sauf contraintes dynamiques propres), donc indépendamment, là aussi, des performances des « concurrents ».

Donc quelle activité vise exactement cette obligation de concurrence ? La construction (via appel d'offre) ? L'exploitation (a priori impossible) ? La fourniture ?

Une rémunération de type prix fixe, tel que prévu pour le nucléaire historique en remplacement de l'ARENH (et existant pour le solaire et l'éolien) est-il envisageable pour le nouveau nucléaire, l'hydraulique et le thermique ?

## 2) L'UE est neutre quant à la propriété des entreprises

Commentaires :

- Donc les règles européennes n'obligent en rien à l'ouverture du capital d'EDF Vert
- Et surtout rien n'oblige à la privatisation partielle d'Enedis et des SEI.

## 3) L'UE considère les réseaux comme des monopoles naturels

Question complémentaire :

- Pourquoi les réseaux et pas la production alors que ce sont les mêmes spécificités : coûts essentiellement fixes, correspondant à des investissements lourds de très long terme + impact écologique des installations?
- Dans le préambule de la Constitution française de 1946, "toute entreprise dont l'exploitation a les caractères d'un service public ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité ». Si les réseaux sont considérés (à juste titre), comme des monopoles naturels, pourquoi placer leur gestionnaire, Enedis, dans Vert ?

## 4) La sauvegarde de l'hydraulique ou la réglementation du nucléaire ne sont pas liées à Hercule

Les seules obligations imposées par l'UE sont relatives au contrôle des aides d'Etat.

Commentaires :

- Même si Hercule échoue, il est possible d'éviter la mise en concurrence des barrages en les plaçant soit dans une quasi-régie (tel que le prévoir Hercule), c'est-à-dire dans une structure publique type EDF Bleu, filiale d'EDF, soit dans une régie (directement pilotée par l'Etat, donc sorti d'EDF). La régie serait même beaucoup plus simple, d'après la CE : ce serait une manière beaucoup plus sûre que la quasi-régie d'éviter la mise en concurrence.

Question complémentaire :

- Pourquoi le fait de rémunérer le nucléaire à son coût de production est-il considéré comme une aide d'état ? Quelle différence avec le TURPE ou les tarifs d'achat pour les renouvelables ?

**5) Plus généralement : L'UE ne demande pas le démantèlement d'EDF mais se contente « de vérifier que dans cette réforme d'EDF, il n'y a pas d'abus de position dominante, et qu'aucune aide d'État ne fausse le jeu »**

« Eviter aussi que les 350 milliards nécessaires annuellement pour la transition énergétique n'abreuvent les industries de nos pays riches au détriment des pays les plus pauvres. Garant des mêmes règles pour tous, et de la solidarité européenne. »

Commentaires :

- En quoi y aurait-il abus de position dominante aux dépens des plus pauvres en cas de monopole public cantonné à un pays ?
- Rappelons que les échanges frontaliers (via les lignes d'interconnexion) sont déterminés uniquement par le Merit Order, donc les coûts variables de production, sans grand lien avec les coûts globaux.

Question complémentaire :

- En quoi consistent ces 350 Mds € ? Qui sont les financeurs et quels types d'investissements recouvrent-ils ? On peut interpréter cette phrase comme une incitation à la délocalisation des filières de production des installations, est-ce le cas (en Europe ou hors Europe) ? Ou cela signifie-t-il que la construction comme l'exploitation des parcs de production des différents pays soit faite par appel d'offre ouvert aux entreprises de tous les pays ? Rappelons que l'organisation en appel d'offre généralisé pour chaque « morceau » de l'EPR est peut-être l'une des causes des grandes difficultés actuelles de ce projet.

**6) La Commission européenne fait l'amalgame entre mise en concurrence et système européen interconnecté, ce qui explique le bilan positif qu'elle tire de l'ouverture des marchés**

Les représentants de la DG Energy (Catharina Sikow-Magny et Olivier Koch<sup>1</sup>) mettent en avant l'intérêt prouvé et documenté, selon eux, de la libéralisation du système électrique : bénéficier d'un réseau interconnecté entre les différents pays de l'UE. Ils mentionnent des économies potentielles de 30% entre un système interconnecté et des systèmes nationaux isolés, des « îles » électriques. Ils mentionnent également l'intérêt de l'interconnexion pour la sécurité d'approvisionnement, citant l'exemple de la catastrophe texane (coupures massives entraînant au moins 50 morts) lié, selon eux, au refus d'interconnexion de cet Etat.

Commentaires :

Cet argument démontre une présentation biaisée des études en appui à la libéralisation et une incompréhension totale, volontaire ou non, de nos critiques. Nous n'avons jamais refusé l'interconnexion avec les autres pays européens, qui permet effectivement de profiter du foisonnement des productions intermittentes et des consommations : les pointes de consommation n'ont pas forcément lieu au même moment en Europe, le vent ne souffle pas forcément au même moment partout, etc.

---

<sup>1</sup> Respectivement directrice adjointe de la DG ENERGY, en charge de la transition verte et directeur marché intérieur DG ENERGY.

Nous ne contestons pas l'interconnexion mais la mise en concurrence, qui n'a aucun effet sur le fonctionnement physique du système électrique (ou qui n'en aurait aucun si tout fonctionnait de manière idéale et si l'on omettait la désoptimisation que cela induit).

Notons que la France ne s'est jamais comportée comme une « île électrique », même à l'époque du monopole public d'EDF. Les interconnexions n'ont pas attendu les marchés pour se développer.

Notons également que les gains les plus importants à attendre de cette solidarité entre pays européens est de mutualiser les moyens de pointe (qui ne fonctionnent que lors des pics de consommation). Mais cela passe par une planification coordonnée des investissements entre les Etats, contradictoire avec le marché puisqu'il s'agit de coopérer et non d'être en concurrence.

Pour l'exploitation, nous préconisons une coordination entre acteurs nationaux intégrés par un organisme européen public, ce qui donnerait des résultats meilleurs que la coordination actuelle par le marché<sup>2</sup>. Ce même organisme pourrait être également en charge de la coordination des investissements, via une planification européenne

Il est donc faux d'affirmer, comme le fait la Commission Européenne, que l'interconnexion impose un marché, et faux de dire que le marché fait mieux qu'un monopole public. Cela est démontrable d'un point de vue économique et mathématique.

### **Le Texas en exemple !**

Olivier Koch s'appuie sur l'exemple du Texas pour démontrer l'intérêt du marché ... donc de l'interconnexion, puisque pour lui, c'est la même chose.

Or le Texas a été cité en exemple jusqu'à récemment non pas par les tenants du monopole, mais au contraire par les plus fervents partisans de la libéralisation ! Ainsi, comme le rappelle l'association de consommateurs CLCV dans son très récent rapport «Electricité : Plaidoyer pour un retour au monopole »<sup>3</sup>, en 2017, l'association des opérateurs alternatifs (ANODE) plaidait pour la suppression des tarifs réglementés en s'appuyant notamment sur l'exemple, très positif d'après elle, du Texas : *«Clairement, la dynamique de la concurrence sur le marché de détail au Texas a été facilitée par le niveau des tarifs régulés qui a favorisé les entrées sur le marché»*.<sup>4</sup>

Le Texas est un système en concurrence avec quelque 70 fournisseurs. Comment la CE peut-elle la citer en appui à la libéralisation ?

La catastrophe du Texas est certes liée au manque d'interconnexions avec les autres pays, prouvant que libéralisation ne rime pas avec interconnexion pas plus que monopole public ne rime avec isolationnisme. Mais elle est aussi liée au refus d'investir pour prendre en compte des risques extrêmes – là encore une tendance des marchés qui rémunèrent mal les investissements de très long terme. Le gel a ainsi provoqué l'arrêt de centrales, principalement à gaz.

On peut rappeler au passage qu'ENRON, entreprise symbole de la libéralisation du secteur électrique californien, était portée aux nues par les promoteurs de la libéralisation avant de s'effondrer et d'entraîner la plus grande crise qu'ait connue la Californie, en 2001. Depuis, malgré des efforts pour mieux réglementer, cet Etat a connu de grands incendies mortels dont PG&E, société

---

<sup>2</sup> Pour la coordination des moyens de production, EDF procédait (et procède encore sur son périmètre) à une optimisation du programme de production qui donne de meilleurs résultats qu'un marché parfait, et qui est démontrable mathématiquement. Pour les mêmes raisons, une coordination européenne des moyens de production par un organisme intégré donnerait de meilleurs résultats que le marché.

<sup>3</sup> Rapport du 10 mars 2021 : <https://www.clcv.org/storage/app/media/uploaded-files/dp-clcv-marche-de-lelectricite.pdf>

<sup>4</sup> Extrait du rapport de l'ANODE de 2017 «Suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité: pertinence et modalités »

privée, porte une lourde responsabilité (toujours pour ne pas avoir fait les investissements de débroussaillage demandé), puis des coupures massives (plusieurs jours pour 2 millions de californiens à l'automne 2019).

« Un black-out, voilà ce qu'on cherche à éviter » C'est bien dans des systèmes libéralisés que ces gros black-out ont eu lieu !

### 7) « La concurrence permet d'économiser 100 à 150€ par an »

Cette assertion est fautive et nous l'avons largement documenté (cf. [notre rapport](#), §.5.3 ou [notre article paru dans le Monde Diplomatique](#)). En France, un client qui sort du Tarif Réglementé de Vente (TRV) gagne en moyenne 44€ par an mais ... parce que la concurrence a poussé à la hausse les TRV en changeant leur mode de calcul : ils ne sont plus calculés à partir des coûts de production mais à partir des coûts d'approvisionnement des fournisseurs alternatifs, selon un principe de contestabilité défini comme la « faculté pour un opérateur concurrent d'EDF [...] de proposer [...] des offres à prix égaux ou inférieurs aux tarifs réglementés » (CRE). L'Autorité de la concurrence s'est opposée à ce changement de mode de calcul qui « consisterait à les transformer en un « prix plafond » du marché de détail, c'est-à-dire un prix représentatif des coûts des fournisseurs les moins efficaces ». C'est ce changement de méthodes qui a conduit aux dernières hausses : +8% en 2019, +4% en 2020.

Au total, en France, les prix de l'électricité ont augmenté de 60% depuis 2006 alors que l'inflation augmentait de 20%, en partie à cause de la libéralisation. Donc la concurrence a fait perdre de l'argent à tous les usagers, même si certains, par un comportement opportuniste, ont obtenu des « ristournes » de l'ordre de 44€/an sur ces hausses générales en changeant de fournisseur.

Comment pourrait-il en être autrement puisque les coûts du système augmentent ?

### 8) La libéralisation du secteur électrique s'est faite à la demande des consommateurs et des compagnies

Catharina Sikow-Magny indique que la décision de libéraliser le secteur électrique résulte d'une demande des consommateurs et des entreprises : « les consommateurs ont demandé à pouvoir choisir leur fournisseur, dans leur pays ou les pays voisins. A l'origine, il y eu plusieurs plaintes de fournisseurs et de consommateurs ».

Certains grands clients industriels européens voulaient effectivement bénéficier du nucléaire français, dont le prix était inférieur à la production à base de gaz ou de charbon. Ils ont pensé que le marché allait faire chuter leur facture mais cela n'a pas été le cas. C'était prévisible puisque les prix de marché sont formés par le « coût marginal » (coût variable de la centrale la plus chère en fonctionnement en Europe, presque jamais le nucléaire).

Aujourd'hui, le bénéfice du coût relativement faible du nucléaire historique (estimé en 2011 à 42€/MWh) est réservé aux clients français puisque les fournisseurs y ont accès sur la base de leur portefeuille de clients en France, via le mécanisme de l'ARENH. Il semble que dans le cadre des négociations actuelles, les autres pays demandent l'accès au prix régulé du nucléaire qui remplacera l'ARENH sur la base de leur portefeuille de clients en Europe : dans ce cas, le parc nucléaire français amorti profiterait effectivement à tous les citoyens européens<sup>5</sup>. Mais est-ce ce que nous souhaitons ?

---

<sup>5</sup> Ce qui restera avantageux si la nouvelle évaluation du coût complet du nucléaire historique reste compétitive par rapport aux autres moyens de production

Par ailleurs, aujourd'hui, les associations de consommateurs sont très critiques sur l'ouverture à la concurrence et l'une des plus importantes d'entre elles, la CLCV, vient de publier un [rapport intitulé « Electricité : plaidoyer de la CLCV pour un retour au monopole »](#). Elle y dresse un bilan sans appel de la libéralisation, indique dans une lettre adressée à la Commission européenne que le choix des fournisseurs est factice en regard des « offres très similaires et sans innovation » et indique que la « principale innovation [est un] recours massif à la pratique commerciale agressive et trompeuse ».

La décision de l'UE de 2012<sup>6</sup> qui a accompagné la fin des Tarifs Réglementés de Vente pour les entreprises et la mise en place de l'ARENH montrait bien que déjà à cette époque, les clients, en particulier les grands industriels, demandaient le maintien du TRV tandis que les fournisseurs alternatifs exigeaient leur suppression (et ils ont gagné !).

### **9) EDF profite de la libéralisation pour prendre des parts de marché hors de France**

Effectivement, les besoins de financement d'EDF mis en avant par son PDG concernent en partie son développement international. Ce point est d'ailleurs passé sous silence (par exemple lors de l'audition parlementaire de JB. Levy) : il parle de besoins de développement d'un parc renouvelable sans préciser que ces développements auront lieu principalement hors de France (par exemple, le plus gros projet solaire d'EDF devrait avoir lieu à Abou Dabi).

De même, le fait qu'une grande partie des difficultés financières d'EDF est lié à ses aventures internationales est également passé sous silence<sup>7</sup>.

Il est logique que dans un souci de réciprocité, EDF se retire des autres pays, cesse de participer à la privatisation de leur système électrique et limite sa présence à de la coopération sans but lucratif.

Par ailleurs, la Commission européenne mentionne l'opportunité pour les producteurs, en particulier EDF, d'exporter sa production : là encore, réseau interconnecté ne signifie pas marché et EDF exportait déjà encore plus de nucléaire avant la mise en place des marchés (car le parc français était plus excédentaire qu'aujourd'hui).

---

<sup>6</sup> [Décision de la Commission Européenne du 12.06.2012 concernant l'Aide d'Etat \(n°SA.21918\)](#).

<sup>7</sup> 6.2 Mds € de 2009 à 2014 d'après la Cour des comptes. Martine Orange, pour Mediapart, liste 8 Mds€ de dépréciation d'actif pour British Energy en Grande Bretagne, plus de 5 Mds€ de perte pour Constellation, aux Etats-Unis, environ 10 Mds € en Amérique du sud (Brésil et Argentine), auxquels il faut ajouter bien d'autres investissements en Italie (Edison), Suisse, Belgique, Pologne, etc. Reste Hinckley Point C, en Grande Bretagne, dont le bilan reste à venir mais qui représente un risque énorme pour EDF, qui avait conduit son directeur financier, Thomas Piquemal, à démissionner.